

[Accueil](#) / [Santé](#) / [Coronavirus - Covid 19](#)

Covid-19 : tout ce qu'il faut savoir sur la fermeture des frontières



[f](#) [t](#) [in](#) [🖨](#) [✉](#)

Coronavirus - Covid 19, International

Publié le 30/01/2021 à 19:14 , mis à jour à 20:19

Ce vendredi 29 janvier, le Premier ministre Jean Castex a annoncé de nouvelles restrictions sanitaires relatives, entre autres, aux frontières. Celles-ci seront notamment fermées aux pays hors "espace européen" sauf "motif impérieux". Quelles sont les conditions d'application de cette mesure ?

À partir de ce dimanche minuit, la France va fermer ses frontières aux pays extérieurs à l'Union européenne, a annoncé Jean Castex lors de son allocution tenue juste après le conseil de défense sanitaire de ce vendredi 29 janvier. "Toute entrée en France et toute sortie de notre territoire à destination ou en provenance d'un pays extérieur à l'Union européenne sera interdite, sauf motif impérieux" a déclaré le Premier ministre.

A lire aussi : [Pas encore de reconfinement : frontières, centres commerciaux, télétravail... ce qu'il faut retenir des annonces de Jean Castex](#)

Alors que la plupart des Français spéculaient sur un nouveau confinement, l'exécutif a préféré miser sur la fermeture des frontières, jugée comme étant un rempart à la propagation des variants étrangers du virus. Cependant, des interrogations subsistent à quelques heures de l'entrée en vigueur de cette mesure. *La Dépêche* fait le point.

- **Où est-il toujours possible de se rendre et de revenir ?**

Depuis le 18 janvier, un "espace européen" a été défini, comprenant tous les pays de l'Union européenne, l'Andorre, l'Islande, le Liechtenstein, Monaco, la Norvège, Saint-Marin, le Vatican et la Suisse. Il est possible de revenir de ces pays sur présentation d'un test négatif datant d'il y a moins de 72 heures et en s'engageant sur l'honneur à respecter les règles relatives à l'entrée sur le territoire en remplissant une **attestation**. Cette mesure était déjà en vigueur pour les voyageurs se rendant en France en avion ou en bateau. Elle le devient également pour ceux arrivant en train ou en voiture.

Pour se rendre dans ces différents pays, les conditions diffèrent selon la politique adoptée par celui-ci. Par exemple, l'Allemagne a fermé ce vendredi son territoire à cinq pays, mais pas à la France. En revanche, un pays comme la Belgique est, depuis ce mercredi, complètement fermé à tout voyage non essentiel.

La question des travailleurs transfrontaliers se pose cependant, et Jean Castex a tenu à les rassurer : ils pourront circuler librement, sans avoir à présenter de test PCR négatif.

Par ailleurs, sept pays sont "non classés en zone de circulation de l'infection du virus SARS-CoV-2". Il est possible de s'y rendre et d'en revenir sans empêchement quelconque. Cette liste comprend l'Australie, la Corée du Sud, le Japon, la Nouvelle-Zélande, le Rwanda, Singapour et la Thaïlande.

- **Des "motifs impérieux" nécessaires pour se rendre et revenir de ces destinations**

La fermeture des frontières concernera donc tous les pays du monde à l'exception de cet "espace européen" évoqué plus haut et les sept pays "guéris du Covid". Mais cette fermeture ne sera pas parfaitement hermétique. Il sera toujours possible de revenir de ces Etats pour "motif impérieux".

Une liste longue de **21 motifs** tous très divers a été établie par le ministère de l'Intérieur. Elle concerne aussi bien le conducteur d'autocar ou de train de passagers que le membre d'équipage d'un navire, ou encore le ressortissant français se trouvant à l'étranger au moment de l'annonce. Concernant ces derniers, le député LREM des Français de l'étranger Roland Lescure a affirmé au *Parisien* : "J'ai plaidé pour qu'un Français en déplacement à Montréal ou à Ouagadougou, par exemple, puisse rentrer chez lui".

Enfin, toutes ces mesures s'appliqueront également pour tout déplacement en provenance ou à destination des outre-mer depuis la métropole, a affirmé le ministre de ces territoires, Sébastien Lecornu. Ils sont effectivement particulièrement menacés par les deux autres grands variants du virus avec celui britannique : ceux sud-africain et amazonien.

- **Combien de temps cette fermeture durera-t-elle ?**

La mesure entrera en vigueur le 31 janvier pour tous les pays concernés et le 2 février pour l'outre-mer. En revanche, il est impossible de déterminer jusqu'à quand elle s'appliquera. Il faudra surveiller l'évolution de l'épidémie.

- **Cette mesure peut-elle être efficace ?**

Cette simple mesure ne devrait pas permettre de freiner le virus, puisqu'il circule déjà activement sur le territoire métropolitain, même si le député LREM et immunologue Jean-François Eliaou estimait dans les colonnes du *Parisien* : "Si on fermait les frontières, je pense qu'on pourrait réussir à baisser le nombre de contaminations".

Mais la fermeture des frontières est surtout présentée comme un bouclier contre l'arrivée des variants qui n'y sont pas encore présents, notamment par l'épidémiologiste Mahmoud Zureik. "Ces mesures seraient efficaces pour empêcher l'arrivée des variants très peu présents sur le territoire, à condition que les mesures soient européennes et qu'un vrai protocole de tests et d'isolement effectif pour ceux qui arrivent soit appliqué" a-t-il affirmé.

Mais alors que le variant britannique gagne chaque jour en prépondérance (il représenterait actuellement environ 10% des contaminations), il y a fort à douter que cette mesure ne suffise à endiguer l'épidémie.



A. Q.

[VOIR LES COMMENTAIRES](#)

Beaucoup ont échoué avant. Voulez-vous terminer l'essai?

Hero Wars | Sponsorisé